

**DELIBERATION**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 06 novembre 2023**

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents au moment des votes	Votants
23	23	28
Date de convocation	Date Affichage et publication	
31/10/2023	21 NOV. 2023	
Séance ordinaire		

Le six novembre deux mille vingt-trois à vingt heures, le conseil municipal de la Commune de Terranjou s'est réuni en séance ordinaire à la salle des Acacias, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre COCHARD, Maire.

**A été nommé secrétaire de séance : Rémi PIVERT**

**Etaient présents :** BOUTRY Véronique, CARON Sylvie, COCHARD Jean-Pierre, CORBIN Odile, FERY Martine, GARREAU Jean-Louis, GOUBEAULT Jean-Pierre, HORTET Sylvie, JOSELON Ingrid, JUMEL Jérôme, MARTIN Maryvonne, MENARD Isabelle, PERTHUE David, Rémi PIVERT, Patricia RAIMBAULT, RAIMBAULT Philippe, REMBAULT Emmanuel, RICHARD Mauricette, ROCHER Ginette, ROUCHER Bertrand, ROULET Jean-Louis, THOMAS Jean-Joël, TRILLEAUD Thomas.

**Absents excusés :**

GORIN Anne-Sophie, Excusée, a donné pouvoir à Jean-Louis Roulet,  
GENDRONNEAU Thierry excusé, a donné pouvoir à Maryvonne MARTIN,  
MARTIN Sébastien, excusé, a donné pouvoir à Emmanuel REMBAULT,  
TESSIER Cindy, excusée, donne pouvoir à Ingrid JOSELON,  
TURMEAU Yannick, excusé, a donné pouvoir à David PERTHUE,

2023-11-127

**SIEML Eclairage public - Chemin de la fontaine – Martigné-Briand**

Rapporteur : B ROUCHER  
Annexe : Devis DEV191-22-118

**Exposé**

Un devis du SIEML détaille l'estimatif des travaux de réparation concernant le remplacement d'une lanterne N°163 - Chemin de la fontaine.

Accusé de réception en préfecture  
049-200067718-20231106-2023-11-127-DE  
Date de réception préfecture : 20/11/2023

Celui-ci s'élève à la somme de 1180,19 € net de taxe.

Au regard du règlement financier en vigueur à la date du présent devis, le montant du fonds de concours à verser par la collectivité sera de 885,14 € net de taxe.

## Délibération

Vu l'article L5212-26 du CGCT,

Vu le règlement financier du SIEML en vigueur à la date de la commande décidant les conditions de mise en place d'un fonds de concours,

### ARTICLE 1

Le conseil municipal de Terranjou,

Par vote à mains levées, à l'unanimité,

- décide de verser un fonds de concours de 75% au profit du SIEML pour l'opération suivante :

#### **DEV191-22-118 Suite entretien préventif - Remplacement lanterne N°163 - Chemin de la fontaine**

- Montant de la dépense : 1180,19€ Net de taxe
- Taux du fonds de concours : 75%
- Montant du fonds de concours à verser au SIEML : 885,14€ Net de taxe

Les modalités de versement du fond de concours seront conformes aux dispositions du règlement financier arrêté par le SIEML en vigueur à la date de la commande.

### ARTICLE 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal

Administratif de NANTES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

### ARTICLE 3

Le Président du SIEML, Monsieur le Maire de TERRANJOU, le Comptable de TERRANJOU sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait à Terranjou, le 10/11/2023

Le secrétaire de séance,



Remi PIVERT

Le Maire,



Jean-Pierre COCHARD